

DÉPARTEMENT DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT

PLAN D'ÉTUDES

Sciences de l'éducation et didactique (DEDS)

Programme d'études Bachelor *Minor*
30 crédits ECTS

Valable à partir du semestre d'automne 2025

Approuvé par la Commission Études de la Faculté le 28 mars 2025

Approuvé par la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) le **jj mois 2025**

1 Bases légales

Ce plan d'études repose sur les bases juridiques suivantes :

- Règlement du 19 septembre 2024 concernant les conditions d'admission complémentaires à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation
- Règlement du 19 septembre 2024 des études à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation (Règlement des études)
- Directives du 17 octobre 2024 relatives à la reconnaissance des acquis antérieurs

2 Informations générales sur les études

2.1 Description du programme d'études

Ce programme d'études s'adresse exclusivement aux l'étudiant·e qui souhaitent enseigner dans les écoles du secondaire I. Il complète la formation disciplinaire réalisée dans trois ou quatre disciplines d'enseignement choisies par l'étudiant·e (pour un volume de 150 à 170 crédits ECTS).

Ce programme de Bachelor est sous la responsabilité du Centre de formation à l'enseignement pour le degré secondaire I. Il s'insère dans la voie d'études de l'une des quatre facultés : **Bachelor of Arts en enseignement pour le degré secondaire I** (BA_SI en Faculté des sciences de l'éducation et de la formation, en Faculté des lettres et sciences humaines ou en Faculté de théologie) ou **Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I** (BSc_SI en Faculté des sciences et de médecine), en fonction de la combinaison de disciplines choisies par l'étudiant·e.

Les diplômes de Bachelor n'habilitent pas à enseigner. Le Diplôme d'enseignement (DEDS) est délivré conjointement au Master of Arts en enseignement pour le degré secondaire I.

2.2 Langue de la formation

Le programme d'études *Sciences de l'éducation et didactique (DEDS)* (30 crédits ECTS) peut s'effectuer en français, en allemand ou de manière bilingue (français-allemand). Ce document présente le plan d'études francophone ainsi que le plan d'études bilingue à dominante francophone.

2.3 Conditions et délais d'admission

La formation disciplinaire est placée sous la responsabilité des différentes facultés. Il convient donc de se référer aux exigences spécifiques de chaque programme d'études.

Les combinaisons de disciplines d'enseignement (trois ou quatre) déterminent dans quelle voie d'études l'étudiant·e réalise sa formation, respectivement la Faculté concernée selon le tableau ci-après.

<p>BA_SI de la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation</p> <p>EduForm</p> <ul style="list-style-type: none">• minimum 50 crédits ECTS EduForm• maximum 80 crédits ECTS Lettres• maximum 50 crédits ECTS Theol• maximum 80 crédits ECTS SciMed	<p>BA_SI de la Faculté des lettres et des sciences humaines</p> <p>Lettres</p> <ul style="list-style-type: none">• maximum 60 crédits ECTS EduForm• minimum 100 crédits ECTS Lettres• maximum 50 crédits ECTS Theol• maximum 70 crédits ECTS SciMed
<p>BA_SI de la Faculté de théologie</p> <p>Theol</p> <ul style="list-style-type: none">• maximum 60 crédits ECTS EduForm• maximum 100 crédits ECTS Lettres• minimum 50 crédits ECTS Theol• maximum 70 crédits ECTS SciMed	<p>BSc_SI de la Faculté des sciences et de médecine</p> <p>SciMed</p> <ul style="list-style-type: none">• maximum 50 crédits ECTS EduForm• maximum 60 crédits ECTS Lettres• maximum 50 crédits ECTS Theol• minimum 100 crédits ECTS SciMed

Les conditions d'admission à l'Université de Fribourg (Règlement du 26 mars 2020 concernant l'admission des étudiant·e·s et des auditeurs et auditrices à l'Université de Fribourg), ainsi que les conditions d'admission à la Faculté (Règlement du 19 septembre 2024 concernant les conditions d'admission complémentaires à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation) font foi.

Le début des études est possible au semestre d'automne et au semestre printemps. Les inscriptions tardives sont autorisées, sous réserve des conditions liées aux voies d'études.

Les disciplines d'enseignement suivantes peuvent être étudiées à l'Université de Fribourg :

Discipline d'enseignement	ECTS	Programme d'études	Langue
Faculté des sciences de l'éducation et de la formation (EduForm)			
Activités créatrices	30/50	Activités créatrices	BI
Arts visuels	50	Arts visuels	BI
Economie familiale	50	Economie familiale	BI
Faculté des lettres et des sciences humaines (Lettres)			
Allemand	50	Germanistik	DE
Allemand langue étrangère	50	Deutsch als Fremdsprache	DE
Anglais	50	Langue et littérature anglaises	EN
Ethique et cultures religieuses	30/50	Science des religions	FR,DE,BI
Français	50	Français	FR
Français langue étrangère	50	Français langue étrangère	FR
Grec	50	Langue et culture grecques	FR,DE,BI
Histoire	50	Histoire	FR,DE,BI
Italien	50	Italien	IT
Italien langue étrangère	50	Italien langue étrangère	IT (FR,DE)
Latin	50	Langue et culture latines	FR,DE,BI
Musique	30/50	Musicologie et histoire du théâtre musical	BI
Romanche	30/50	Rhétio-roman	RH (DE)
Faculté de théologie (Theol)			
Ethique et cultures religieuses	50	Enseignement religieux	FR,DE
Faculté des sciences et de médecine (SciMed)			
Education physique	70	Sciences du sport et de la motricité	BI
Géographie	30/50	Géosciences	BI
Education numérique	30/50	Informatique	BI
Mathématiques	30/50	Mathématiques	BI
Sciences de la nature	70	Sciences naturelles	BI

2.4 Mobilité

La mobilité peut être envisagée idéalement durant le 3^{ème} et/ou le 4^{ème} semestre d'étude. Les étudiant·e·s intéressé·e·s doivent s'adresser le plus tôt possible au conseiller aux études.

3 Programme d'études

Les 30 crédits ECTS du programme d'études *Sciences de l'éducation et didactique (DEDS)* sont structurés en quatre modules obligatoires. L'étudiant·e a cependant le choix de suivre la formation de manière bilingue. Il existe deux plans d'études bilingues : un à dominante francophone (voir chapitre 3.2), l'autre à dominante germanophone présenté dans le *Studienplan Erziehungswissenschaften und Didaktik (LDS)*.

3.1 Objectifs de la formation

Le programme vise à poser les premières bases de formation à la profession d'enseignant·e au degré secondaire I abordées par le biais de cours et de stages. L'accent principal est ainsi placé sur une introduction aux savoirs issus des sciences contributives à la pratique de l'enseignement (sciences de l'éducation, psychologie, didactiques) sous forme de cours et une sensibilisation aux aspects pratiques de la formation sous forme de stages dans les Cycles d'orientation (CO) du canton de Fribourg.

Si les objectifs d'apprentissage spécifiques des programmes disciplinaires sont détaillés dans les plans d'études des départements concernés, le référentiel de compétence de la formation DEDES (disponible sur le site Internet) précise, dans les six domaines de compétences, les objectifs spécifiques qui doivent être acquis (respectivement en voie d'acquisition) en fin de cursus Bachelor.

3.2 Structure générale de la formation

En plus des crédits à accomplir dans ce programme d'études *Sciences de l'éducation et didactique (DEDES)*, les étudiant·e·s doivent valider 3 à 5 crédits ECTS de didactique pour chacune des disciplines d'enseignement choisies. Ces cours sont prestés par le Centre, mais les crédits ECTS sont comptabilisés dans les programmes d'études de la formation disciplinaire. Les didactiques de disciplines prestées en cours annuel sont à suivre parallèlement au *Stage en responsabilité partagée - B3* (i.e. la même année).

Plan francophone		Plan bilingue (dominante francophone)	
Module	Crédits ECTS	Module	Crédits ECTS
Sciences de l'éducation	6	Allgemeine Erziehungswissenschaft	6
Psychopédagogie	6	Pädagogische Psychologie	6
Didactique	6	Didactique	6
Stages	12	Stages	12

Pédagogie générale

Ce module vise à faire connaître et comprendre les apports des sciences de l'éducation au processus enseignement-apprentissage. Il explore plus spécifiquement l'objet des sciences de l'éducation en se penchant notamment sur les pensées et les textes des grands pédagogues. Il aborde également l'analyse des liens entre « culture » et éducation en considérant cette dernière d'une part comme un processus permettant la reproduction de la culture et, d'autre part, comme un produit de la culture, reflétant les normes et les valeurs du contexte social et historique particulier dans lequel l'éducation s'inscrit.

Psychopédagogie

Ce module a pour objectif d'amener une meilleure compréhension de la question de l'apprentissage par le biais de quatre axes complémentaires, et reposant sur les connaissances contributives de la psychologie : (1) le fonctionnement de la mémoire et les stratégies d'apprentissage, (2) l'impact de la motivation et de ses diverses composantes dans le contexte scolaire, (3) l'organisation des relations au sein de la classe et ses effets sur le climat d'apprentissage, et (4) l'importance du ressenti affectif des élèves et des enseignant·e·s.

Didactique

Ce module vise à répondre à deux défis majeurs de l'enseignement. D'une part, il questionne l'utilisation des techniques de l'image (fixe et animée) dans le processus didactique et aborde les principes de base de l'éducation à l'image et aux médias. D'autre part, dans un contexte de diversité culturelle du public scolaire, il se préoccupe de la conception de l'enseignement ainsi que de l'organisation de l'école dans un but de promotion de la réussite scolaire de tous les élèves, quelle que soit leur origine.

Stages

Ce module à visée professionnalisante permet aux étudiant·e·s un contact privilégié avec le terrain de leur future profession. Il cherche à montrer le fonctionnement de l'école sous un angle différent que celui porté par le regard de l'élève et permet également un premier pas dans l'expérience de transmission des connaissances relatives aux disciplines d'enseignement choisies.

3.3 Structure des modules

Plan francophone

Modules et unités d'enseignement	Semestre	Crédits ECTS	Remarques
Sciences de l'éducation		6	
* F23.00001 - Introduction aux sciences de l'éducation	SA	3	a)
* F23.00008 - Anthropologie de l'éducation	SA	3	a)
Psychopédagogie		6	
* F23.00007 - Apprentissage, mémoire et motivation à l'école	SA	3	a)
* F24.00816 - Relations et affectivité en classe	SA	3	a)
Didactique		6	
* F24.00967 - Numérique et média	SA	3	b)
* F23.00019 - Education interculturelle	SP	3	c)
Stages		12	
F24.00111 - Stage d'observation - B2	Intersemestre hiver	6	d)
F24.00113 - Stage en responsabilité partagée - B3	Intersemestre hiver	5	e)
F24.00810 - Didactique générale - Bachelor	Bloc (avant SA)	1	e)

Remarques : * Cours pouvant faire l'objet d'une troisième tentative (art. 24 al. 4 du Règlement des études)

- a) Peut être suivi en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année
- b) Priorité aux étudiant·e·s de 3^{ème} année
- c) Prérequis idéal : cours *Anthropologie de l'éducation*
- d) A suivre en 2^{ème} année
- e) A suivre l'année précédant l'entrée en Master

Plan bilingue à dominante francophone

Modules et unités d'enseignement	Semestre	Crédits ECTS	Remarques
Allgemeine Erziehungswissenschaft		6	
* F23.00044 - Allgemeine Erziehungswissenschaft	SA	3	a)
* F23.00050 - Erziehungs- und Bildungssoziologie	SP	3	a)
Pädagogische Psychologie		6	
* F24.00855 - Einführung in die Pädagogische Psychologie I	SA	3	a)
* F24.00856 - Einführung in die Pädagogische Psychologie II	SP	3	a)
Didactique		6	
* F24.00967 - Numérique et média	SA	3	b)
* F23.00019 - Education interculturelle	SP	3	a)
Stages		12	
F24.00111 - Stage d'observation - B2	Intersemestre hiver	6	d)
F24.00113 - Stage en responsabilité partagée - B3	Intersemestre hiver	5	e)
F24.00810 - Didactique générale - Bachelor	Bloc (avant SA)	1	e)

Le détail des objectifs de chaque unité d'enseignement, en lien avec le référentiel de compétence pour la formation DEDES et avec les formes de travail de l'objectif sont disponibles sur le site Internet du Centre.

Ci-dessous, le tableau avec la liste des différents cours de didactique disciplinaire. Ces cours, prestés par le Centre sont intégrés dans les modules des programmes Bachelor des disciplines d'enseignement. Ils doivent impérativement être suivis la même année que le *Stage en responsabilité partagée - B3* (durant l'année précédant l'entrée en Master).

Didactiques de discipline	Semestre	Crédits ECTS
F24.00836 - Didactique Activités créatrices - Bachelor	SA+SP	3
F24.00868 - Didactique Arts visuels - Bachelor	SA+SP	5
F24.00826 - Didactique Economie familiale - Bachelor	SA+SP	4
F24.00759 - Didactique Allemand langue étrangère - Bachelor	SA+SP	3
F24.00750 - Didactique Allemand langue maternelle - Bachelor	SA+SP	3
F24.00751 - Didactique Anglais - Bachelor	SA+SP	3
F24.00764 - Didactique Ethique et cultures religieuses - Bachelor	SA+SP	3
F24.00761 - Didactique Français - Bachelor	SA+SP	3
F24.00861 - Didactique Français : renforcement	SP	2
F24.00752 - Didactique Français langue étrangère - Bachelor	SA+SP	3
F24.00800 - Didactique Grec - Bachelor	SA+SP	3
F24.00763 - Didactique Histoire - Bachelor	SA+SP	3
F24.00757 - Didactique Italien langue maternelle - Bachelor	SA+SP	3
F24.00768 - Didactique Italien langue étrangère - Bachelor	SA+SP	3
F24.00788 - Didactique Latin - Bachelor	SA+SP	3
F24.00766 - Didactique Musique - Bachelor	SA+SP	3
F24.00764 - Didactique Ethique et cultures religieuses - Bachelor	SA+SP	3
F24.00881 - Didactique Education numérique - Bachelor	SA+SP	3
F24.00760 - Didactique Education physique - Bachelor	SA+SP	3
F24.00762 - Didactique Géographie - Bachelor	SA+SP	3
F24.00765 - Didactique Mathématiques - Bachelor	SA+SP	3
F24.00799 - Didactique Sciences de la nature - Bachelor	SA+SP	5

3.3.1 Stages

Les étudiant·e·s doivent valider deux stages durant leur formation Bachelor. Outre l'inscription via le guichet virtuel, ils/elles doivent impérativement remplir et renvoyer un formulaire d'inscription *ad hoc* afin que le Centre puisse organiser les stages. Une inscription à un stage est définitive et ne peut être annulée. Le placement des stagiaires est du ressort des directions des Cycles d'orientation du canton.

En principe, un·e stagiaire n'est pas placé·e dans le même CO pour ses différents stages au cours de la formation DEDES qui comprend les stages B2 et B3 (au Bachelor) et M1 et M2 (au Master). Les stages en Deutsch et en Français langue étrangère, se déroulent dans les OS (Orientierungsschule) germanophones du canton.

Des guides pour l'étudiant·e ainsi que les canevas des rapports de stage sont à disposition sur le site Internet du Centre.

4 Evaluations

4.1 Dispositions générales

Un crédit ECTS représente en moyenne trente heures de travail pour l'étudiant·e. Les crédits ECTS sont attribués sur la base d'unités d'enseignement jugées suffisantes (art. 3 chif. 7 et 14 du Règlement des études).

Les informations disponibles sur le portail Internet de l'Université et sur les fiches de cours disponibles sur le site Internet du Centre indiquent les modalités d'évaluation pour chaque unité d'enseignement.

Ce programme de formation professionnalisante requiert une présence à 100% tant pour les cours que pour les stages ; une absence de 20% maximum peut être tolérée pour de justes motifs (obligations militaires, congé de maternité, maladie ou accident); une requête pour toute autre absence doit être motivée par écrit à la direction opérationnelle du Centre. En cas de dépassement, l'étudiant·e ne peut se présenter à l'évaluation et doit suivre à nouveau le cours.

4.2 Reconnaissances

Le *Stage en responsabilité partagée - B3* est la seule unité d'enseignement qui ne peut être validée par le biais d'une reconnaissance formelle (au sens de l'art. 3 al. 5 des Directives reconnaissances).

4.3 Inscription aux unités d'enseignement et aux évaluations

L'étudiant·e doit s'inscrire pour chaque unité d'enseignement et chaque évaluation via le guichet virtuel selon le calendrier de la faculté (art. 33 et 34 du Règlement des études). Lors de l'inscription à un stage, l'étudiant·e s'inscrit directement à son évaluation afin que le résultat puisse être entré en temps voulu (même hors session). Une inscription à un stage est définitive et ne peut être annulée. Un·e étudiant·e non-inscrit·e ne peut prétendre à une évaluation.

4.4 Unités d'enseignement hors session

Le *Stage d'observation - B2* ainsi que le *Stage en responsabilité partagée - B3* sont deux unités d'enseignement hors session.

4.5 Notation

Les évaluations sont notées ou font l'objet d'une décision « réussi » ou « échoué ». L'échelle de notation pour les évaluations notées se compose des notes entières et des demi-points de 1 à 6, où 6 est la meilleure note. Les notes de 6 à 4 qualifient les évaluations réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les évaluations échouées (art. 22 et 23 du Règlement des études).

Toutes les unités d'enseignement de ce programme d'études sont évaluées séparément. Chaque évaluation doit être suffisante.

4.6 Tentatives et échec définitif

Une évaluation échouée équivaut à un échec. Une évaluation échouée peut être répétée une fois. Si l'étudiant·e ne réussit pas la deuxième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module. Sur demande auprès du secrétariat du Département, l'étudiant·e peut obtenir l'accès à une troisième tentative, pour une seule évaluation et une seule fois dans chaque programme d'études de la Faculté. Si nécessaire, une session d'examens supplémentaire est accordée pour cette troisième tentative. S'il/elle ne réussit pas cette unique troisième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module.

Les unités d'enseignement pour lesquelles une troisième tentative est autorisée sont précisées dans le chapitre 3.3. En cas d'échec définitif dans un programme d'études, l'étudiant·e ne peut plus poursuivre ses études dans ce programme d'études pendant une période de cinq ans à partir de la session d'examens concernée (art. 24 du Règlement des études).

Les études sont considérées comme échouées définitivement et ne peuvent être poursuivies si l'un des critères suivants est rempli :

- l'UE obligatoire n'a pas été validée lors des deux tentatives (exception faite de l'éventuelle troisième tentative) ;
- l'UE obligatoire n'a pas été validée dans les quatre sessions (exception faite du report de session en raison de conflit horaire ou d'absence justifiée) ;
- la durée maximale autorisée pour les études (selon art. 10 du Règlement des études) est dépassée.

Un stage échoué est reconduit en fonction des disponibilités dans les Cycles d'orientation ; par conséquent, l'exigence de réussite dans le délai des quatre sessions n'est pas forcément requise.

En cas d'échec définitif dans un programme d'études, l'étudiant·e ne peut plus poursuivre ses études dans ce programme d'études pendant une période de cinq ans à partir de la session d'examens concernée (art. 24 du Règlement des études).

Un échec définitif implique une impossibilité de suivre le programme correspondant en version bilingue ou allemande.

4.7 Note finale

Aucune note finale n'est calculée.

5 Entrée en vigueur et dispositions transitoires

Le présent plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2025. Il s'applique à chaque étudiant·e qui commence sa formation à partir du semestre d'automne 2025.

L'étudiant·e qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent plan d'études, était déjà inscrit·e dans le programme d'études *Formation pédagogique, didactique et introduction à la formation pratique* rejoint automatiquement ce programme d'études qui est similaire au niveau des unités d'enseignement à valider et de sa structure.